
Programme de Formation

Formation complémentaire de spécialisation chirurgie sur animaux utilisés à des fins scientifiques



Organisation

Durée : 28 heures

Mode d'organisation : Présentiel

Contenu pédagogique



Public visé

Toute personne utilisant des animaux à des fins scientifiques.



Objectifs pédagogiques

Objectif de la formation :

- Acquérir la qualification obligatoire de spécialisation en procédures chirurgicales pour les personnels utilisant des animaux à des fins scientifiques (module complémentaire des formations opérateur et concepteur).

Objectifs pédagogiques :

- Connaître et assimiler l'organisation d'un laboratoire de chirurgie expérimentale (la conception des procédures chirurgicales, le choix et l'entretien du matériel)
- Maîtriser l'asepsie opératoire (préparation des animaux et du personnel)
- Acquérir les connaissances nécessaires pour mettre en place la prémédication, l'anesthésie, le monitoring et l'analgésie pré, per et post-opératoire
- Maîtriser les techniques de base en chirurgie (hémostase, sutures, pansements, soins)
- Savoir prévenir des infections
- Connaître les techniques de base nécessaires pour mettre en œuvre dans les meilleures conditions le suivi du réveil et le suivi post-opératoire
- Savoir définir des points limites adaptés aux procédures chirurgicales



Description

Cette formation est articulée autour de séances de travaux pratiques, chacune sera précédée d'une introduction théorique.



Prérequis

Toute personne ayant déjà validé une formation spécifique destinée aux personnes concevant, réalisant ou appliquant des procédures expérimentales.





Modalités pédagogiques

Cette formation est réalisée à 100% en présentiel.



Moyens et supports pédagogiques

La salle de travaux pratiques dispose d'un poste de travail pour chaque binôme.

Chaque poste de travail dispose d'un set de matériel chirurgical et d'un écran vidéo qui projette la démonstration de la formatrice ou du formateur.



Modalités d'évaluation et de suivi

Les acquis de la formation seront mesurés à la fin de la formation par un questionnaire validé par la CNEA.

La validation du contrôle des connaissances est nécessaire pour valider la formation (ainsi que la présence à l'ensemble des cours théoriques et des travaux pratiques).

Attestation de présence et attestation de réussite du contrôle des acquis de connaissances (>98 % de réussite ces 3 dernières années)



Informations sur l'admission

L'admission à cette formation ne fait l'objet d'aucun examen, test ou sélection préalable ; l'inscription est validée après réception du dossier complet et confirmation par l'organisme de formation.



Informations sur l'accessibilité

Notre organisme s'engage à garantir l'accessibilité de ses formations à distance et en présentiel aux personnes en situation de handicap. Un référent handicap est mobilisable afin d'analyser les besoins spécifiques et de mettre en place, lorsque cela est possible, les adaptations pédagogiques, techniques ou organisationnelles nécessaires.